

MARION PERROT

DOCTEUR EN PHARMACIE

EXPERTE EN MICRONUTRITION & NEURONUTRITION



Article 7 : Propriété Intellectuelle

Les supports, documents, plans alimentaires, programmes d'entraînement et méthodologies remis au Client restent la propriété intellectuelle exclusive du Prestataire. Ils sont destinés à un usage strictement personnel et non commercial. Leur reproduction ou diffusion est interdite.

Article 8 : Réclamations et Médiation

Toute réclamation concernant une prestation doit être adressée par écrit au Prestataire dans un délai de 10 jours suivant la séance. En cas de litige non résolu à l'amiable, le Client pourra recourir à un médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes : MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT (MED CONSO DEV) - <http://www.cnpm-mediation-consommation.eu>

Article 9 : Droit Applicable et Juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera de la compétence des tribunaux du ressort du siège social du Prestataire.

CGV modifiées le 12 mars 2026, Santes



PRÉVENTION SANTÉ
ACCOMPAGNEMENT GLOBAL